



Obtenir des documents apres un licenciement

Par **mimi87**, le **29/11/2011** à **11:48**

Bonjour, je viens d'être licenciée pour faute grave par mon patron, du coup sans préavis, je n'ai pas pu récupérer certains documents : j'aimerais avoir tous les plannings de puis janvier, plannings qui nous sont distribués en début de mois, mais que moi et mes collègues jetons malheureusement quand le mois se termine. Ai-je possibilité de demander ces documents à mon ancien directeur, et s'il dit non, y'a-t-il un moyen de l'y contreindre ?

Par **pat76**, le **29/11/2011** à **15:21**

Bonjour
Avant d'être licenciée, vous aviez été convoquée à un entretien préalable en étant assistée par un conseiller au cours de l'entretien?
Le motif de la faute grave?
Vous avez eu vos documents, certificat de travail, attestation pôle emploi, solde de tout compte, salaire qui vous était dû, avec l'indemnité compensatrice de congés payés, ainsi que le bulletin de salaire?
La raison de vouloir obtenir les plannings que l'employeur n'a pas l'obligation de vous remettre puisque vous ne faites plus partie de la société?
Vous avez matière à contester le licenciement?

Par **mimi87**, le **29/11/2011** à **19:20**

j'ai reçu la lettre de convocation pendant mon arrêt maladie, j'ai été reçu le jour de ma reprise pour l'entretien, j'ai reçu la lettre de licenciement 3 jours après, j'ai bien eu tous mes papiers, solde de tout compte, pas d'indemnité ni préavis car c'est motif pour faute grave.
L'affaire part aux prud'homme car les divers motifs évoqués ne sont que des accusations infondées,

dont il ne pourra pas apporter la preuve, moi par contre, j'ai tout ou presque pour répondre de ses accusations, cependant j'ai besoin de récupérer dans les archives, la planification initiale du mois de juillet, qui est une preuve dans une de mes défenses, mais il refusera de me transmettre ce document, c'est pourquoi je voulais savoir si dans le cadre d'une procédure, je pouvais exiger la délivrance de certains documents, ou du moins en demander la présentation pour le procès ?